



## RAPPORT D'ACTIVITE 2018



### Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI et l'utilisation des crédits engagés par l'EPCI dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier **(possibilité)**.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale **(obligation)**.

# SOMMAIRE

<b>I - Exercice des compétences : avancement des projets et des actions en 2018</b>	p 3
A – Rappel : les compétences de la communauté de communes	p 3
B – Aménagement de l'espace et développement économique	p 5
1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)	p 5
2 – Le contrat Auvergne +	p 6
3 – Le contrat territoire Allier	p 6
4 – Charte forestière de territoire - Forêt d'exception	p 7
5 – Etude d'aménagement de bourg	p 7
6 – Commission intercommunale d'accessibilité	p 8
7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon	p 8
8 – Habitat	p 8
9 – Développement économique	p 9
C – Développement culturel : Le Cube	p 10
D – Protection et mise en valeur de l'environnement	p 10
1 – Compétence « ordures ménagères »	p 10
2 – Restauration entretien des berges de l'Aumance	p 12
E – Compétence tourisme	p 12
1 – L'office de tourisme	p 12
2 – Le Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique	p 12
3 – L'appel à projet territoires d'excellence pleine nature	p 13
4 – Le soutien aux évènements majeurs	p 13
5 – Les forges de Tronçais	p 14
6 – Restauration du petit patrimoine	p 14
F – Enfance jeunesse	p 15
1 – Les partenariats	p 15
2 – Les transports	p 15
3 – Oxygène	p 15
G – La voirie	p 16
H – L'école	P 17
<b>II – Fonctionnement de la communauté de communes</b>	p 19
A – Le conseil communautaire	p 19
B – Le renforcement de la coopération intercommunale	p 26
1 – Transferts de compétences à la communauté de communes	p 26
2 – Attribution de compensation	p 26
3 – Le FPIC et l'aide aux bâtiments communaux	p 28
C – Le personnel de la communauté de communes	p 28
<b>III – Le compte administratif 2018</b>	p 31
A – Les résultats 2018 du budget principal	p 31
B – Le compte administratif 2018 du budget annexe « plate-forme bois »	p 36
C – Les marchés publics conclus en 2018	p 36

## **I – Communauté de communes : exercice des compétences, bilan 2018.**

### **A – Rappel : les principales compétences de la communauté de communes au 31/12/2018.**

#### **1) COMPETENCES OBLIGATOIRES**

##### **A – AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ; SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE ET SCHEMA DE SECTEUR ;**

- Définition de projets de territoires
- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Constitution d'un « PAYS » en partenariat avec d'autres EPCI

##### **B – ACTIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L.4251-17**

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités et politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

##### **C – GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 211-7 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT.**

##### **C – AMENAGEMENT, ENTRETIEN ET GESTION DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE.**

##### **D – COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS DES MENAGES ET DECHETS ASSIMILES.**

#### **2) COMPETENCES OPTIONNELLES**

##### **A) PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT.**

- Conduite d'études, animation, réalisation d'opérations de restauration-entretien des berges et de la rivière Aumance.

##### **B) POLITIQUE DU LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

- Définition et animation d'une charte architecturale et paysagère du Pays de Tronçais
- Etudes globales d'aménagement de bourg
- Aide à la lutte contre la précarité énergétique des logements
- Mise en œuvre d'une Opération d'Amélioration de l'Habitat et de la procédure qui pourrait lui succéder

##### **C) POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES.**

- Aide aux propriétaires bailleurs privés qui conventionnent leurs logements avec l'ANAH.
- Aide aux propriétaires privés en faveur de la lutte contre l'habitat indigne et non-décent ; aide à l'autonomie et la rénovation énergétique.

##### **D) CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE GOUDRONNEE**

E) CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE

- Transport scolaire, écoles maternelles et primaires, restauration scolaire ; accueil périscolaire avant et après la classe.

G) ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

- Mise à disposition du minibus de la communauté de communes au profit des structures à vocation sociale du Pays de Tronçais (Centre Social Rural, Maisons de Retraite, CCAS) et des associations ayant leur siège dans le Pays de Tronçais.

H) CREATION ET GESTION DES MAISONS DE SERVICE AU PUBLIC

### 3) COMPETENCES FACULTATIVES

A) TOURISME :

- Etudes, construction, entretien et fonctionnement des équipements touristiques du centre de tourisme « champ fossé » à St-Bonnet-Tronçais, et du centre de tourisme « Les Ecosais » à Isle et Bardais.
- Réalisation d'équipements touristiques en forêt domaniale de Tronçais en partenariat avec l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt.
- Mise en place d'un réseau de sentiers de randonnée sur le périmètre de la communauté conformément à la liste ci-annexée : diagnostic initial, étude des itinéraires, signalétique correspondante et promotion par un topo guide de randonnée du Pays de Tronçais.

B) SOUTIEN AUX EVENEMENTS TOURISTIQUES, SPORTIFS, CULTURELS :

- Oxygène la bulle verte, la boucle du Pays de Tronçais, le comice agricole, les journées universitaires de Hérisson, les Menus du Terroir, le triathlon de Tronçais.
- Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet soutenu par des aides départementales et / ou régionales et / ou européennes.

C) POLITIQUE PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE ET FAMILLE :

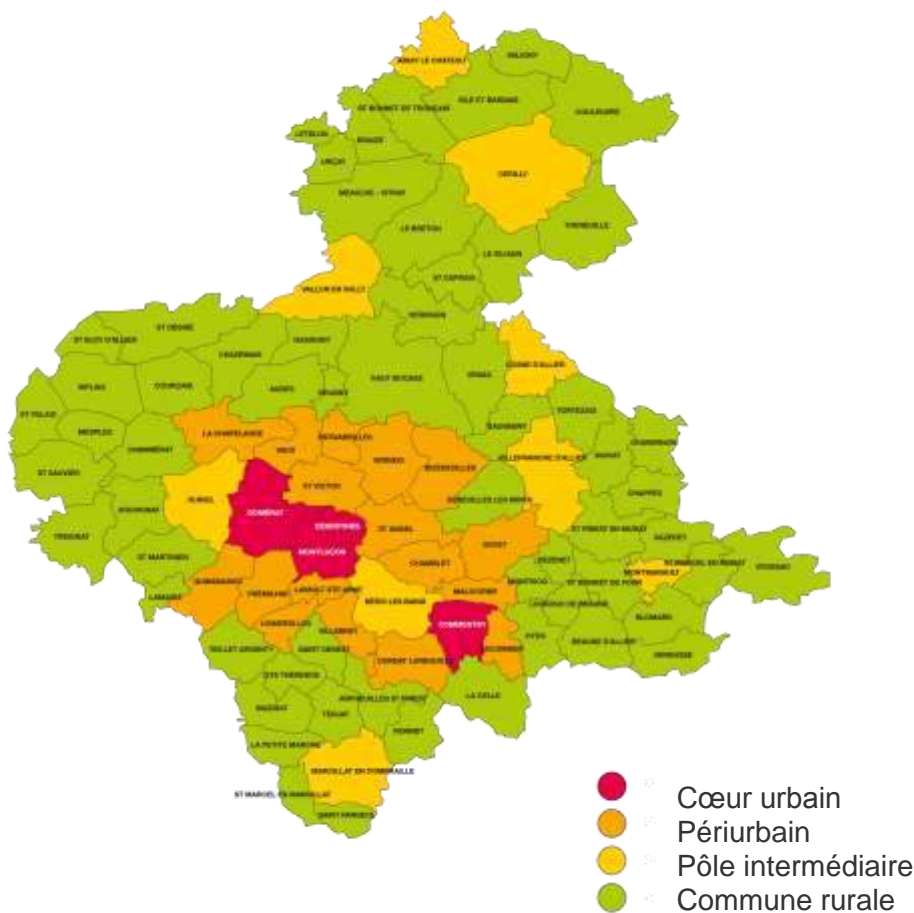
- Création ou soutien à la création d'une halte garderie itinérante sur le périmètre de la communauté de communes.
- Création ou soutien à la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) sur le périmètre de la communauté de communes.
- Mise en place d'actions d'animation de la jeunesse à l'échelle de la communauté de communes.
- Accueil de loisirs extrascolaire

D) CONTRIBUTION AU BUDGET DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'ALLIER.

## **B – Aménagement de l’espace et développement économique.**

Dans le cadre de cette compétence, la communauté de communes adhère au syndicat mixte du pays de la vallée de Montluçon et du Cher. La cotisation s’élève à 15 235,10 € en 2018 : 12 695,75 € pour l’adhésion au syndicat mixte, 1 769,85 € pour la contribution au programme Leader et 769,50 € pour la contribution au SCOT.

### 1 – Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).



Après 6 ans d’élaboration, le SCOT a été approuvé le 18 mars 2013. Il présente le projet d’aménagement et de développement durable, qui fixe les objectifs des politiques publiques d’urbanisme en matière d’habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

Pour l’essentiel, **ce document concerne l’agglomération montluçonnaise ainsi que les 4 communes dotées d’un document d’urbanisme : Hérisson, Meaulne et Saint-Bonnet-Tronçais qui ont un Plan Local d’Urbanisme (PLU), et Isle-et-Bardais qui a un Plan d’Occupation des Sols valant PLU.** En effet, le PLU doit se conformer aux objectifs du SCOT. Les 12 autres communes de la communauté de communes restent soumises à une norme supérieure au SCOT : le Règlement National d’Urbanisme.

Suite à la refonte du livre 1er du Code de l'Urbanisme, l'année 2017 a été consacrée à la révision partielle du SCOT. Les documents peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://vallee2.fr/le-pays-en-actions/amenagement-services-a-la-population/scot/>

Aux termes de l'article 136 de la loi Alur du 24 mars 2014, **les communautés de communes** et d'agglomération **sont devenues compétentes de plein droit en matière de PLU**, document d'urbanisme en tenant lieu, et carte communale, à l'issue d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi, soit **le 27 mars 2017**. Cependant, ce transfert automatique pouvait être bloqué si **au minimum 25 % des communes (4) représentant au moins 20 % de la population** (environ 1 540 habitants) s'y opposaient par délibération *ad hoc*, au plus tard 3 mois avant le 27 mars 2017. Toutes les communes se sont opposées à ce transfert automatique. En effet, en cas de transfert, la communauté de communes aurait dû assumer la mise à jour des PLU existants et, à terme, s'engager dans une démarche d'extension du PLU à l'ensemble des 15 communes. Cela aurait eu des conséquences financières, humaines et politiques lourdes à l'échelle de la communauté de commune (entre 140 000 et 215 000 €).

## 2 – Le contrat Ambition Région

Le contrat Ambition Région a été approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 19 avril 2017 et par la Commission permanente du Conseil régional le 18 mai 2017. Il comprend les actions suivantes :

Ordre de priorité	Année de Réalisation	Maîtrise d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Coût total HT	Autofinancement		Région (Contrat Ambition Régionale)		Département		Etat	
1	2017	ComCom Tronçais	Réhabilitation des écoles de Couleuvre - St Bonnet de Tronçais - Valigny	441 000,00 €	88 200,00 €	20,00%	97 440,00 €	22,10%	94 500,00 €	21,43%	160 560,00 €	36,41%
2	2018-2019	ComCom Tronçais	Réhabilitation de l'école de Hérisson	615 600,00 €	123 120,00 €	20,00%	123 120,00 €	20,00%	184 680,00 €	30,00%	184 680,00 €	30,00%
2	2018-2019	ComCom Tronçais	Forges de Tronçais (démolition et étude - tranche 1)	3 000 000,00 €	1 551 160,00 €	51,71%	269 840,00 €	8,99%	300 000,00 €	10,00%	700 000,00 €	23,33%
1	2017	Commune Cénilly	Un stade pour tous	348 000,00 €	69 600,00 €	20,00%	69 600,00 €	20,00%	90 000,00 €	25,86%	104 400,00 €	30,00%
<b>TOTAL</b>				<b>4 404 600,00 €</b>	<b>1 832 080,00 €</b>	<b>41,59%</b>	<b>560 000,00 €</b>	<b>12,71%</b>	<b>669 180,00 €</b>	<b>15,19%</b>	<b>1 149 640,00 €</b>	<b>26,10%</b>

## 3 – Le contrat territoire Allier.

Le contrat qui avait fait l'objet d'un avenant en fin d'année 2016 comportait les actions suivantes. Ce contrat s'est terminé en 2017 (cf. rapport d'activité 2017).

Un nouveau contrat a été signé le 28 septembre 2018, pour la période 2018-2020. Il a fait l'objet d'un avenant approuvé par le conseil communautaire lors de sa réunion du 5 décembre 2018. Il comporte les actions suivantes :

Nature des Actions	Coût H.T	Département	Comcom	Région	Etat	Autres
Aménagement de l'entrée des forges de Tronçais	65 000 €	34 435 €	45 500 €			
Etude diagnostic et positionnement stratégique du CAP Tronçais	11 700 €	3 510 €	2 340 €	5 850,00 €		
Réhabilitation du CAP Tronçais	600 000 €	210 000 €	120 000 €		210 000 €	
Etude diagnostic et positionnement stratégique des campings de Champ Fossé et des Ecosais	12 490 €	3 747 €	2 498 €	6 245,00 €		
Tronçais Forêt d'Exception - Colbert 2 ; Pirot ; observatoire de la faune	220 470 €	77 164 €	66 141 €		77 164 €	
Tronçais Forêt d'Exception - Tranche 2	150 000 €	52 500 €	45 000 €		52 500 €	
Aménagement de l'accueil de loisirs	93 236 €	27 971 €	35 242 €			30 023 €
Equipement numérique des écoles du Pays de Tronçais	90 000 €	30 000 €	60 000 €			
Fonctionnement ALSH	390 000 €	49 900 €	190 100 €			150 000 €

#### 4 - La charte forestière de territoire - Forêt d'exception.

L'objectif du programme consiste à offrir une qualité d'accueil du public digne de son rang. Cela comprend :

- **l'accueil, l'information, l'orientation** (kiosque, signalétique directionnelle, signalétique d'information, abris, tables bancs) ;
- **la découverte de la flore et de la faune** (sentier accessible aux personnes à mobilité réduite sur une partie du périmètre de l'étang de Saint-Bonnet-Tronçais) ;
- **l'animation** en lien avec l'office de tourisme intercommunautaire de la vallée du Cœur de France.

**Le programme « Forêt d'exception »** associe l'ONF, la communauté de communes, les usagers de la forêt via les associations comme la Société des Amis de la Forêt de Tronçais, Allier Nature, les sociétés de pêche et de chasse, les partenaires institutionnels (Etat, Département, etc.).

Après l'obtention du label Forêt d'exception® en 2017, l'année 2018 a été consacrée à la préparation des aménagements de la futaie Colbert 2, du sentier de randonnée autour de l'étang de Pirot et de la restructuration du réseau de sentiers de randonnée (concertation avec les partenaires, élaboration des cahiers des charges). Par ailleurs, un observatoire de la faune sauvage a été installé à Vitray

#### 5 - Etude d'aménagement de bourg.

Depuis sa création, la communauté de communes a financé 11 études d'aménagement de bourg. Toutes les communes concernées en ont bénéficié.

## 6 – La commission intercommunale d’accessibilité.

### Accessibilité des écoles (cf. page18)

Le conseil communautaire a décidé de rendre accessible l’ensemble des écoles de chacune des communes : soit au minimum une classe par école. La mise en accessibilité des locaux comprend les cheminements extérieurs, l’accès au bâtiment et les sanitaires. Afin de lisser les investissements entre 2015 et 2018, tel que le rend possible la loi, un agenda d’accessibilité a été élaboré :

Année	2015/2016		2016/2017			2017/2018			
<b>Groupe scolaire</b>	Ainay	Meaulne	St-Bonnet	Coulevre	Valigny	Braize	Hérisson	Le Brethon	Le Vilhain

Compte tenu des délais liés aux demandes de subvention et à la réalisation des travaux, le nouveau calendrier s’établit ainsi :

Année	2017/2018						2018/2019
<b>Groupe scolaire</b>	St-Bonnet	Coulevre	Valigny	Braize	Le Brethon	Le Vilhain	Hérisson

Les écoles maternelle et primaire de Cérilly ont été mises en accessibilité depuis la fin d’année 2014, celles de Meaulne et Ainay-le-Château en 2015-2016. Les écoles de Valigny et Coulevre ont été mise en accessibilité en 2018. Pour les deux écoles et la garderie de Saint-Bonnet, l’essentiel des travaux était réalisé au 31 décembre 2018.

## 7 – La voie ferrée Bourges / Saint-Amand-Montrond / Montluçon.

Pas de nouveauté par rapport à 2014.

## 8 – Habitat

### a – Programme « habiter mieux ».

L’Agence Nationale pour l’Amélioration de l’Habitat (ANAH) accorde, au titre des travaux, une aide forfaitaire de solidarité écologique (ASE) de 1 100 €, qui peut être majorée à due concurrence des aides accordées par les collectivités locales, dans la limite d’un plafond de 1 600 €. Sont éligibles à ce programme les ménages propriétaires occupants remplissant les conditions réglementaires de ressources (plus de 26 000 ménages sont éligibles dans le département représentant 26% des propriétaires occupants de l’Allier) et réalisant des travaux permettant une amélioration d’au moins 25% de la performance énergétique du logement, attestée par une évaluation énergétique avant travaux et une évaluation projetée après travaux.

Lors de sa réunion du 18 juin 2015, le conseil communautaire a renforcé sa politique en faveur de l’habitat en instaurant les aides suivantes :

- aide à la lutte contre l’insalubrité et la dégradation des logements avec une aide de 5 % du montant des travaux plafonnés à 2 500 € / logement ;
- aide à l’autonomie et au maintien à domicile avec une aide de 10 % du montant des travaux plafonnés à 500 € / logement ;
- aide à la rénovation énergétique avec une aide forfaitaire de 1 000 € / logement contre 200 € actuellement ;



- aide à la sortie de vacance des logements situés en centre bourg avec une aide de 20 % du montant des travaux plafonnée à 2 000 € / logement ;  
Ainsi, **le conseil communautaire a attribué 15 aides au titre de l'année 2018, pour un montant total de 15 330 €.**

b – Primes pour la réhabilitation des façades et logements vacants.

Depuis 2014, il ne reste plus qu'un dossier à solder.

c – Adhésion à l'ADIL.

Lors de sa réunion du 4 février 2016, le conseil a décidé d'adhérer l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement, et particulièrement à sa mission « observatoire ».

9 - Développement économique (Cf. <http://www.paysdetroncais.fr/> Economie)

a – conventionnement avec le Département pour les aides à l'immobilier d'entreprise et la redynamisation des activités commerciales de centre-bourg.

La Loi NOTRe a attribué aux communautés de communes et d'agglomération, ainsi qu'aux métropoles, la compétence de définir les régimes d'aides et d'octroyer les aides en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles.

Cependant, le Département a exercé la compétence d'aide aux entreprises pendant de nombreuses années, via principalement des subventions à l'investissement. Dans le Pays de Tronçais, 3 entreprises ont bénéficié de ces aides de 2012 à 2014, pour un montant de 129 918 € (Gel Réunion, Chêne Bois, Fromagerie Déret). Ainsi, le Département jouait un rôle important auprès des entreprises. Afin de ne pas casser ce dispositif, le Département nous propose de mettre en place une délégation partielle d'octroi des aides à l'investissement des entreprises.

Cette délégation présente deux avantages majeurs :

- elle permet de mobiliser les financements du Conseil Départemental qui peut prendre en charge jusqu'à 80 % de l'aide accordée à l'entreprise par la communauté de communes et le Département ;
- elle permet à la communauté de communes de s'appuyer sur les services départementaux et les structures d'accompagnement (consulaires, agence...) en amont (détection, vérification de l'éligibilité, réunions, visites) et en aval des projets (évaluation de l'aide, avancement du programme...).

Une convention tripartite de financement (Communauté, Département, entreprise) précisant les participations respectives est établie projet par projet. Le Département s'engage à mettre en œuvre la délégation qui lui est consentie conformément au dispositif adopté par la Communauté.

En 2018, une aide de 9 580 € a été accordée par le conseil communautaire à la société Chêne Bois pour son projet d'extension à Cérilly (mise en place d'une deuxième ligne de production).

b – conventionnement avec la Région pour les aides aux très petites entreprises disposant d'un point de vente.

La loi NOTRe confère aux Régions la compétence du développement économique et la mission d'organiser les interventions des collectivités territoriales et de leurs groupements en la matière. La Région Auvergne Rhône-Alpes a établi à cette fin un Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) qui fixe le cadre de

ces différentes interventions. Le Conseil régional est seul compétent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la Région.

Cependant, dans le cas des aides aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, avec point de vente, la Région intervient seulement si la communauté de communes, à travers son budget ou les fonds européens Leader, apporte un cofinancement de 10 % de l'assiette éligible. Pour ne pas priver les quelques entreprises de notre territoire qui pourraient prétendre à ces aides, le conseil communautaire a approuvé la convention pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe avec la Région. Cette convention permet à l'inverse à la communauté de communes d'autoriser la Région à subventionner les projets d'immobilier d'entreprise, comme cela a déjà été fait avec le Département.

Le plancher de la subvention régionale est fixé à 500 €. Le plafond de subvention régional est fixé à 3 000 € soit un maximum de 30 000 € de dépenses HT. L'aide de la communauté de communes doit être cumulée avec un cofinancement de la Région. Plus largement, l'aide peut être cumulée avec d'autres aides publiques (Fonds Européens, Etat, Collectivités). L'aide de la communauté de communes est fixée à 10 % des dépenses éligibles (soit au maximum 3 000 €).

En 2018, le conseil communautaire a attribué une aide de 1 960 € à la SARL La Toque Blanche du Mitron (achat de matériel : pétrin, etc.).

#### c – Le renouvellement du soutien aux organismes d'accompagnement des entreprises.

Le 30 novembre 2015, le conseil avait approuvé l'adhésion, au titre de l'année 2015, à la Mission locale qui remplit une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes. Cette adhésion a été renouvelée pour l'année 2018 pour un montant de 2 787,50 €.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil communautaire avait approuvé l'adhésion de la communauté de communes à Montluçon Initiative, et désigné la Présidente pour y siéger. Il s'agit d'une plateforme d'initiative locale, adhérente de France Initiative, 1<sup>er</sup> réseau d'accompagnement et de financement de la création d'entreprise qui regroupe, aujourd'hui, plus de 250 plateformes en France. Elle est composée de chefs d'entreprises bénévoles et de partenaires techniques qui apportent leur aide aux futurs créateurs et repreneurs d'entreprises. Le montant de la cotisation s'élève à 250 € / an.

### **C – Développement culturel.**

Suite à la réhabilitation du studio de répétition « Le Cube » à Hérisson, le bâtiment a été vendu, par l'intermédiaire d'un contrat crédit-vendeur, à la compagnie de théâtre La Belle Meunière, pour un montant de 119 000 €. Cette compagnie y crée des spectacles et des décors (cf. rapports d'activité 2009 et 2010). **La compagnie rembourse le crédit-vendeur à la communauté de communes à raison de 5 000 € / an.**

### **D – Protection et mise en valeur de l'environnement.**

#### 1 – Compétence « ordures ménagères ».

##### a – Collecte et reversement de la REOM et de la TEOM.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la communauté de communes perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les habitants de L'Etelon, Urçay, Meaulne - Vitray et la redevance ordures ménagères payée par les redevables des 12 autres communes.

Concrètement, les syndicats de collecte et de traitement des ordures ménagères continuent à définir leurs tarifs et votent le montant des recettes dont ils ont besoin pour faire fonctionner le service. **La communauté de communes prélève ce produit et leur reverse intégralement.** C'est le principe de représentation substitution qui s'est appliqué.

En 2018, la communauté de communes a reversé aux SICTOM de Cérilly et au SICTOM de la Région Montluçonnaise, la redevance et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qu'elle a perçues auprès des usagers du territoire, soit 833 461,71 €.

**b - La dissolution du SIROM de Lurcy-Lévis.**

L'arrêté préfectoral n°3185/2016 du 5 décembre 2016 a porté création de la communauté d'agglomération « Moulins Communauté », par fusion de la Communauté d'agglomération de Moulins, de la Communauté de communes du pays de Lévis en Bocage Bourbonnais et de la Communauté de communes du pays de Chevagnes en Sologne Bourbonnaise, avec extension aux communes de Dornes et Saint Parize en Viry situées dans le département de la Nièvre. En vertu de l'article L.5216-7 du Code général des collectivités territoriales, la création de Moulins Communauté a valu retrait du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis des communes membres de cette nouvelle communauté d'agglomération. Ainsi, le SIROM du secteur de Lurcy-Lévis qui couvrait 8 communes dont 6 appartenaient à la communauté de communes du pays de Lévis en Bocage Bourbonnais, s'est trouvé maintenu désormais avec deux membres :

- notre communauté de communes sur le seul périmètre de l'ancienne commune adhérente (Coulevre) ;
- la communauté du Bocage bourbonnais sur le seul périmètre de l'ancienne commune adhérente (Franchesse) ;

Le périmètre trop restreint du SIROM de Lurcy-Lévis ne lui permet pas d'assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères dans des conditions satisfaisantes d'où l'intérêt de la communauté de communes du pays de Tronçais de confier cette collecte et ce traitement à un établissement public de coopération intercommunale disposant d'une surface humaine, financière et technique suffisante. Dans ce contexte, lors de sa réunion du 6 février 2017, le conseil communautaire a demandé le retrait de la communauté de communes du Pays de Tronçais du SIROM du secteur de Lurcy-Lévis à compter du 31 décembre 2017 et a sollicité l'extension du périmètre du SICTOM du secteur de Cérilly à la commune de Coulevre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.



## 2 – Restauration entretien des berges de l’Aumance et la compétence GEMAPI.

### a – L’Aumance.

Lors de sa réunion du 30 novembre 2015, le conseil a approuvé une convention triennale de financement (2016-2017-2018) avec la communauté de communes de la région de Montmarault et les autres EPCI partenaires. Il s’agit de financer un poste de technicien de rivière, cet agent sera chargé de préparer le programme de travaux. Le recrutement a eu lieu en 2018 pour une prise de fonction au 7 janvier 2019.

Par cette convention, la communauté de communes du Pays de Tronçais s’engage à verser **952 € / an** à la communauté de communes de la région de Montmarault (la répartition des cotisations entre EPCI se fait à partir du coût du poste (30 000 €), déduction faite des subventions de l’Agence de l’eau et du Département (24 000 €). Les 6 000 € restants sont répartis entre les EPCI en fonction de leur population.

### b – La GEMAPI.

Cf. rapport d’activité 2017.

## E – Compétence tourisme.

L’action de la communauté de communes s’articule autour de 3 axes :

- renforcer la qualité de l’accueil en forêt domaniale ;
- requalifier les infrastructures d’hébergement et des bases de loisirs ;
- améliorer l’animation, la coopération des acteurs et la gestion des équipements.

### 1 – L’office de tourisme.

Bras armé de la communauté de communes pour l’animation, l’office de tourisme assume les missions d’accueil, d’information, d’animation et de promotion touristique adaptées à son classement. Son intervention s’effectue dans le cadre d’une convention d’objectifs qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Lors de sa réunion du 28 septembre 2017, le conseil communautaire a approuvé la création d’un « Office de Tourisme Intercommunautaire (OTI) de la Vallée du Cœur de France » sous forme associative afin de permettre le regroupement des structures d’accueil, d’information et de promotion touristique des EPCI composant le territoire du PETR. L’OTI regroupe les anciens offices de tourisme de Montluçon, de Marcillat-en-Combraille et du Pays de Tronçais. Il inclut également la communauté de communes du Val de Cher. L’OTI a pris la suite de l’office tourisme Aumance Tronçais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, et la communauté de communes lui a versé une subvention annuelle de 50 014,50 € soit une contribution moyenne par habitant de 6,50 €. Son budget de fonctionnement s’élève à 731 000 € (dont masse salariale 589 000 €) et son budget d’investissement s’élève à 320 000 € sur 3 à 4 ans (dont 120 000 € en 2018).

### 2 – Le Syndicat Mixte d’Aménagement Touristique.

Suite à la décision du conseil communautaire, lors de sa réunion du 20 décembre 2017, de dissoudre le SMAT (cf. rapport d’activité 2017), l’année 2018 a marqué la dernière année de fonctionnement de ce syndicat, créé en 1971. Au cours de l’année 2018, la convention de dissolution du SMAT a été négociée avec ses membres et l’Etat. Ainsi, cette convention de dissolution du SMAT a été approuvée par le conseil communautaire le 8 novembre 2018, l’ONF le 28 novembre, le conseil départemental le 13 décembre, le SMAT le 13 décembre. La décision de la dissolution revient ensuite à Madame la Préfète.

Dans la perspective de cette reprise des équipements du SMAT par la communauté de communes, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la communauté de communes a engagé deux études afin d'établir un diagnostic des deux campings de Champ Fossé et des Ecosais et des anciens bâtiments du CPIE à Tronçais (occupés depuis 2016 par le Patronage de l'enseignement laïque de Montluçon). La première étude a été confiée au cabinet MLV Conseil pour un montant de 12 490,00 € HT. Cette étude présentée au conseil communautaire, lors de sa réunion du 8 novembre 2018 met en évidence les potentialités de développement de ces deux établissements, avec une nécessité d'investissement significatif permettant de requalifier et replacer les offres dans des niveaux qualitatifs attendus par les clientèles touristiques. Cette situation, conjuguée au constat d'une professionnalisation de la filière nécessitant de plus en plus de compétences, incite les élus à envisager de confier à un opérateur privé la requalification et la gestion des campings.

Quant au centre d'hébergement situé à Tronçais, deux cabinets d'étude ont démarré leur diagnostic (Alliance et Espace Gaïa Architecture) pour un montant de 11 700 € HT. Cette étude a fait l'objet d'une première restitution en novembre. Elle met, elle aussi, en évidence les potentialités du site mais, là encore, d'importants travaux d'investissement sont à prévoir et la gestion du site devra être davantage professionnalisée.

### 3 – L'appel à projet territoires d'excellence pleine nature.

Cf. rapport d'activité 2017

### 4 – Le soutien aux évènements majeurs.

Comme chaque année, la communauté de communes a financé la Boucle de Tronçais (6 450 €), le triathlon de Tronçais (1 000 €), le Festival de musique en Bourbonnais (1 000 €), l'Association des amis des pèlerins de Saint-Jacques (250 €), le P'tit Bastringue pour Hérisson en fête (1 000 €)

Par ailleurs, dans le cadre de sa compétence « Aide aux associations à caractère culturel et / ou sportif portant un projet d'intérêt communautaire », la communauté de communes a attribué une aide de 500 € à l'association DomaineM pour son action en faveur du développement culturel dans le Pays de Tronçais. En outre, le REP du collège André Boutry de Lurcy-Lévis a bénéficié d'une subvention de 300 €

Pour mémoire, sont d'intérêt communautaire les projets d'associations à caractère culturel et / ou sportif, dont le projet est déclaré éligible aux aides régionales par le conseil culturel territorial et / ou aux aides européennes par le groupe d'action locale. Lors de sa réunion du 26 mai 2016, le conseil communautaire a précisé les modalités d'aides financières aux associations comme suit :

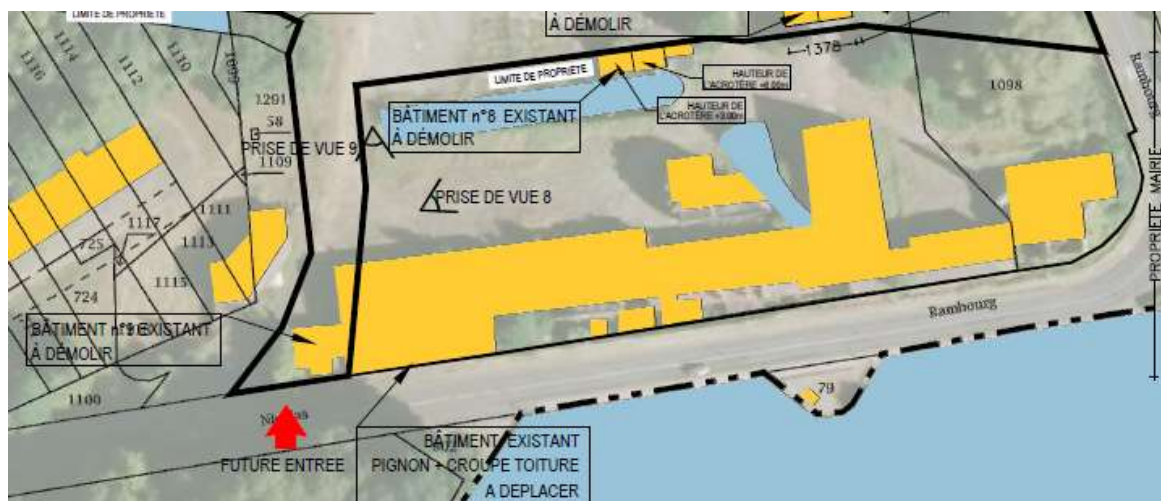
- enveloppe annuelle de 6 000 € (montant maximal) ;
- liste de pièces à fournir obligatoirement par l'association : le descriptif détaillé de la manifestation : objectifs, nombre prévisionnel et provenance des participants, dates et lieux ; le budget prévisionnel en dépenses et en recettes faisant apparaître les partenaires financiers, la part d'autofinancement et le montant de l'aide sollicitée auprès de la communauté de communes ; le bilan financier de la précédente édition le cas échéant ; le récépissé de déclaration de l'association en Préfecture ; un relevé d'identité bancaire ; le compte de résultat de l'année n-1 de l'association, faisant apparaître la trésorerie disponible ;
- rédaction systématique d'un accusé de réception suite au dépôt des demandes ;
- date limite de dépôt de la demande avant le 28 février de l'année ;

- réunion de la commission durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de mars afin d'examiner les dossiers et émettre ses propositions au conseil communautaire.

### 5 - Les forges de Tronçais.

Le conseil communautaire a décidé, lors de sa réunion du 23 mars 2017, de vendre la partie industrielle récente des forges de Tronçais (bâtiments et terrains situés entre le canal et la ligne forestière du Vieux Morat, parcelles B 708, B 765, B 1290 partiellement, B 729, B 1102, B 1103, B1104, B1106, B 1107 à la société PIM PARTICIPATIONS, dont le siège social se situe à La Pacaudière 03360 BRAIZE, n° SIRET 421 305 210 00054, pour un prix de 88 000 €.

La communauté de communes ne dispose que d'un portail d'un mètre de large pour entrer par l'avenue Nicolas Rambourg (route départementale). Quant à l'accès par l'arrière du site, il se fait par une piste forestière. Par conséquent, la communauté de communes doit créer une entrée sur l'avenue Nicolas Rambourg. C'est la condition *sine qua non* pour permettre la vente de la zone nord et le développement de l'unité de production de granulés bois d'une part, et la restructuration de cette friche industrielle d'autre part.



Pour créer une entrée, il faut détruire une partie des bâtiments, après accord de l'Architecte des Bâtiments de France. L'année 2018 a donc été consacrée à la réalisation d'une étude de sol, réalisée par la société Appuisol et d'une étude de structure réalisée par la société Arches études.

Ces deux études, d'un coût respectif de 9 689,61 € TTC et de 14 346,26 € TTC, ont permis au maître d'œuvre, la société Archi 3A, de travailler à la rédaction d'un permis de construire valant démolition, qui a été déposé en décembre 2018.

### 6 - Restauration du petit patrimoine.

En 2018, la communauté de communes a financé un chantier de jeunes internationaux qui a été réalisé au Brethon pour un coût de 6 010 €. Il s'agissait de rénover le mur du lavoir qui s'effondre (photo avant travaux).



Travaux en cours (source La Montagne, 18/07/2018)

## **F – Enfance jeunesse.**

### 1 – Les partenariats de la communauté de communes.

L'intervention de la communauté de communes se concrétise par un partenariat avec 2 structures, dans le cadre du contrat enfance jeunesse 2014-2017 :

- le **centre social de Meaulne** pour le Relais Assistantes Maternelles (RAM) dont dépendent 13 des 16 communes, et les actions d'animation de la jeunesse ;
- le **centre social de Lurcy-Lévis** pour le RAM dont dépendent les communes de Coulevre, Valigny et Isle-et-Bardais ;

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec le centre social de Meaulne pour un an et avec le centre social de Lurcy-Lévis pour 3 ans. Le premier a reçu une subvention de 10 761,85 € au titre de l'année 2018 et le second une aide de 3 276,31 €.

### 2 – Les transports.

#### a – La jeunesse.

La communauté de communes met à disposition des associations (en priorité les associations intervenant en faveur de l'enfance jeunesse) deux minibus de 9 places. Ces véhicules sont mis à disposition gratuitement. Il suffit seulement de payer le carburant consommé. Les minibus parcourent en moyenne **20 000 kilomètres** / an et répondent à un vrai besoin.

#### b – Les Restos du Cœur.

L'association locale Les Restos du Cœur utilise un minibus **deux demi-journées par semaine**, pour assurer le transport des bénéficiaires ne pouvant pas se déplacer par leurs propres moyens.

### 3 – Oxygène.

Comme chaque année, la communauté de communes a organisé **Oxygène**. Cette manifestation est destinée aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux élèves des collèges. La manifestation s'est déroulée, les 2, 3 et 4 mai 2018, et près de **900 enfants ont été accueillis en forêt de Tronçais et 110 collégiens**. La communauté de communes a pris en charge le transport des enfants, les récompenses, la présence d'une équipe de 4 secouristes et les plateaux

repas de ces derniers. La manifestation a coûté **18 374,47 € subventionnés à 59 % par le Conseil départemental.**

### G – La voirie.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence voirie. Elle intervient sur toutes les voies communales ou rurales revêtues et ouvertes à la circulation du public, soit **470 kilomètres**. En matière de fonctionnement, il s'agit des dépenses de bouchage des nids de poule, de broyage, de marquage au sol. Selon les communes, ces travaux sont réalisés en régie ou bien dans le cadre de marchés publics avec des entreprises. **Les charges de fonctionnement liées à la voirie [salaire des personnels, fournitures, prestations réalisées par les entreprises (broyage, fauchage, petit entretien), contribution au syndicat de voirie] s'élèvent, en 2018, à 607 751,66 €** (dont 96 000 € de travaux réalisés dans les communes de Coulevre, Theneuille et Valigny qui sont payés en fonctionnement compte tenu de l'adhésion de ces 3 communes au Syndicat de voirie d'Ygrande).

En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé les dépenses suivantes en 2018 :

	TOTAL	TRAVAUX	Maîtrise d'œuvre et études
AINAY	182 802	175 067	7 735
BRAIZE	6 720	6 720	
CERILLY	0	0	0
HERISSON	18 844	13 187	5 657
ISLE ET B	3 922	3 645	277
LE BRETHON	84 704	81 270	3 434
LETELON	49 518	47 485	2 033
LE VILHAIN	78 701	75 574	3 127
MEAULNE VITRAY	148 295	142 038	6 257
ST BONNET	13 206	2 410	10 796
ST CAPRAIS	49 965	48 234	1 731
URCAY	48 058	46 110	1 948
<b>TOTAL</b>	<b>684 735</b>	<b>641 740</b>	<b>42 995</b>

S'agissant du matériel, en 2018, la communauté de communes a participé au renouvellement du camion de la commune d'Ainay-le-Château (8 448,00 €) et du véhicule utilitaire de la commune de Theneuille (1 947,41 €).

\*Pour les communes de Coulevre, Theneuille et Valigny, les dépenses de voirie se traduisent par une contribution au syndicat de voirie d'Ygrande. Il s'agit donc d'une dépense de fonctionnement.

	SYNDICAT YGRANDE			
	COTISATION	ENTRETIEN	TRAVAUX sub déduite	TRAVAUX réalisés
COULEUVRE	6 539	25 113	49 000	70 000,00
THENEUILLE	4 307	17 294	27 300	39 000,00
VALIGNY	5 583	16 329	20 300	29 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>16 429</b>	<b>58 736</b>	<b>96 600</b>	<b>138 000,00</b>



Pour financer ces dépenses, **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

Lors de sa réunion du 30 janvier 2018, le conseil communautaire a **approuvé l'avenant n°1 au règlement de la voirie communautaire** qui énonce les dispositions administratives et techniques de gestion de la voirie communautaire, ainsi que les Modalités de gestion de la compétence voirie entre la communauté de communes et les communes. Le document est téléchargeable sur le site Internet de la communauté de communes : <http://www.paysdetronçais.fr/> menu Les actions / voirie.

## **H – Les écoles.**

Ainay-le-Château	école maternelle
	école élémentaire
Braize	école élémentaire
Cérilly	école maternelle Les Tourterelles
	école élémentaire Charles Louis Philippe
Coulevre*	<i>école maternelle (SIRP - RPI avec Valigny)</i>
	<i>école élémentaire</i>
Hérisson*	<i>école maternelle</i>
	<i>école élémentaire</i>
Le Brethon	école élémentaire Jean-Charles Varennes
Le Vilhain	école maternelle
Meaulne	école maternelle et élémentaire
Saint-Bonnet-Tronçais	école maternelle
	école élémentaire (RPI avec Braize)
Valigny*	<i>école élémentaire</i>

Les écoles de Coulevre / Valigny et de Hérisson sont mentionnées pour information. Leur gestion ne relève pas de la communauté de communes mais du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Coulevre Valigny d'une part, et du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Hérisson - Louroux Hodement - Venas d'autre part. La communauté de communes est représentée par des délégués au sein du comité syndical du SIRP.

La communauté de communes n'aurait à gérer ces écoles directement que si ces SIRP venaient à être supprimés.

Au total, en 2018, **460 élèves sont scolarisés en maternelle et élémentaire dans le Pays de Tronçais**. En 2018, la communauté de communes a dépensé 1 972 114,37 € pour les écoles.

#### 1 – Les travaux.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la communauté de communes exerce la compétence école. Elle intervient sur toutes les écoles, y compris celles de Coulevre, Valigny et Hérisson. En matière d'investissement, la communauté de communes a réalisé, en 2018, les dépenses d'investissement suivantes :

COMMUNES	Dépenses d'investissement (travaux, mobilier, informatique) en €
AINAY	6 498,24
BRAIZE	39 565,01
CERILLY	3 274,95
COULEUVRE	152 458,51
HERISSON	2 518,22
LE BRETHON	1 025,38
LE VILHAIN	3 666,52
MEAULNE	4 242,00
ST BONNET	244 873,63
VALIGNY	128 771,49
<b>TOTAL</b>	<b>586 893,95</b>

#### 2 – Le fonctionnement.

L'année 2018 a marqué la 4<sup>ème</sup> et dernière année de fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires.

Conformément à l'engagement pris par le conseil communautaire, lors de sa réunion du 6 juillet 2017 (cf. rapport d'activité 2017), l'année 2018/2019 a été marquée par le retour à la semaine de 4 jours. La communauté de communes a créé un accueil de loisirs extrascolaire, qui a ouvert ses portes le mercredi 5 septembre 2018 dans les locaux de la Ferme de l'Etang, à Saint-Bonnet-Tronçais. La communauté de communes a investi 113 894,44 € dans ce nouvel équipement, qui accueille entre 10 et 35 enfants, tous les mercredis et pendant les vacances scolaires. L'équipe de l'accueil de loisirs est composée de 5 animatrices, agents de la communauté de communes.

Pour financer l'ensemble de ces dépenses (investissement et fonctionnement), **la communauté de communes bénéficie d'une attribution de compensation versée par les communes** (cf. ci-après), de subventions, et elle utilise ses fonds propres.

#### 4 – Le soutien aux réseaux ruraux d'Education.

Cf. rapport d'activité 2017

## II – Fonctionnement de la communauté de communes.

### A – Le conseil communautaire.

Le conseil communautaire a tenu **9 réunions**. Les comptes-rendus des réunions du conseil communautaire sont accessibles, en ligne, sur le site : <http://www.paysdetroncais.fr/> (rubrique « COM DE COM / Publications / Délibérations). Voici la liste des délibérations de l'année 2018 :

DATE	DELIBERATION	OBJET
30/01/2018	D2018-01	Orientations budgétaires 2018
30/01/2018	D2018-02	Charte partenariale entre la communauté de communes du Pays de Tronçais et l'Office National des Forêts 2017-2020
30/01/2018	D2018-03	Tronçais Forêt d'Exception®: demandes de subvention
30/01/2018	D2018-04	Travaux de voirie 2018 demande de subvention départementale
30/01/2018	D2018-05	Oxygène 2018 : demande de subvention départementale
30/01/2018	D2018-06	Habiter mieux : attribution d'une subvention
30/01/2018	D2018-07	Avenant n°1 au règlement de voirie de la communauté de communes du Pays de Tronçais
30/01/2018	D2018-08	Mise à disposition du directeur de la communauté de communes auprès du Sictom de Cérilly
30/01/2018	D2018-09	Diagnostic des équipements touristiques (Campings du Champ Fossé et des Ecoussais): Etude de positionnement
30/01/2018	D2018-10	Diagnostic des équipements touristiques (CAP Tronçais): Etude de positionnement
30/01/2018	D2018-11	Zonage calamité sécheresse 2016
08/03/2018	D2018-12	Habiter mieux : attribution de deux subventions

08/03/2018	D2018-13	Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de services de la communauté de communes
08/03/2018	D2018-14	Marché de fournitures de repas pour les écoles d'Ainay-le Château et Saint Bonnet Tronçais
08/03/2018	D2018-15	Création d'un emploi de Responsable du Patrimoine, de la voirie et des Réseaux
08/03/2018	D2018-16	Créances éteintes - admission en non-valeur
08/03/2018	D2018-17	Désignation d'un délégué au Syndicat du canal du Berry
08/03/2018	D2018-18	Mise à jour du règlement intérieur des services périscolaires
08/03/2018	D2018-19	Compte de gestion 2017 du budget principal
08/03/2018	D2018-20	Compte administratif 2017 du budget principal
08/03/2018	D2018-21	compte de gestion 2017 du budget annexe plate-forme bois
08/03/2018	D2018-22	Compte administratif 2017 du budget annexe plate-forme bois
08/03/2018	D2018-23	Oxygène 2018 : demande de subvention départementale
08/03/2018	D2018-24	Demande d'inscription du réseau de chemins de randonnée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
05/04/2018	D2018-24 BIS	Affectation des résultats 2017 au budget principal primitif 2018
05/04/2018	D2018-25	Affectation des résultats 2017 au budget annexe primitif 2018 Plate-forme bois
05/04/2018	D2018-26	Budget principal primitif 2018
05/04/2018	D2018-27	Budget annexe Plate-forme bois primitif 2018

05/04/2018	D2018-28	Taux d'imposition 2018
05/04/2018	D2018-29	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
05/04/2018	D2018-30	Désignations des représentants de la communauté de communes au sein du SICTOM de la Région Montluçonnaise
05/04/2018	D2018-31	Contrat de territoire ALLIER 2017/2020 avec le Département
05/04/2018	D2018-32	Marché de travaux de voirie 2018
05/04/2018	D2018-33	Habiter mieux : attribution de quatre subventions
17/05/2018	D2018-34	Désignations des représentants de la communauté de communes au sein du groupe d'action locale Leader (GAL)
17/05/2018	D2018-35	Convention de mise à disposition auprès de la communauté de communes des locaux de la Ferme de l'Etang
17/05/2018	D2018-36	Conventions de prestation de service avec le restaurant Le Relais de la Forêt à Valigny
17/05/2018	D2018-37	Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021
17/05/2018	D2018-38	Fonds de concours à la commune d'Isle et Bardais
17/05/2018	D2018-39	Conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ONF auprès de la Communauté de communes pour l'aménagement de la futaie Colbert II et de l'aire d'observation du brame du cerf
17/05/2018	D2018-40	Groupement de commandes d'achat d'électricité avec le Syndicat Départemental d'Energie 03
17/05/2018	D2018-41	Admission en non-valeur
17/05/2018	D2018-42	Règlement général sur la protection des données
17/05/2018	D2018-43	Remboursement d'un sinistre à l'école d'Ainay le Château

17/05/2018	D2018-44	Demande d'adhésion de la communauté de communes du Pays de Tronçais au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03)
17/05/2018	D2018-45	Demande de subvention Leader pour les travaux de curage des bâtiments des Forges - 1ère étape vers la valorisation du site
17/05/2018	D2018-46	Tronçais Forêt d'Exception® : demandes de subvention, correction du plan de financement
17/05/2018	D2018-47	Créances éteintes
05/07/2018	D2018-47bis	Décision modificative n°1 du budget principal
05/07/2018	D2018-48	Réorganisation des services
05/07/2018	D2018-49	Création d'un poste non permanent dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif
05/07/2018	D2018-50	Mise à jour du régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSEEP)
05/07/2018	D2018-51	Règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire et des services périscolaires
05/07/2018	D2018-52	Chèques Emploi Service Universels (CESU) en tant que moyen de paiement du service ALSH
05/07/2018	D2018-53	Créances éteintes - Admission en non-valeur
05/07/2018	D2018-54	Tarifs 2018 des services périscolaires
05/07/2018	D2018-55	Attribution du marché de fournitures de repas pour les écoles d'Ainay-le-Château et Saint-Bonnet-Tronçais 2018-2022
05/07/2018	D2018-56	Demandes de subventions relatives aux deux études de positionnement et de faisabilité pour les campings de Champ Fossé, des Ecosseis et pour le centre d'activités pleine nature du Cap Tronçais
05/07/2018	D2018-57	Demandes de subventions pour les travaux de la Ferme de l'Etang en accueil de loisirs
05/07/2018	D2018-58	Fonds de concours à la commune d'Ainay-le Château pour le renouvellement du camion Renault JK75 partiellement mis à disposition de la communauté de communes

05/07/2018	D2018-59	Fonds de concours à la commune de Saint-Bonnet-Tronçais pour le renouvellement de la chaudière de l'agence postale et de la garderie partiellement mis à disposition de la communauté de communes
05/07/2018	D2018-60	Fonds de concours à la commune de Cérilly pour le renouvellement de ses matériels de voirie partiellement mis à disposition de la communauté de communes
05/07/2018	D2018-61	Aide aux petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente : La Toque Blanche du Mitron
05/07/2018	D2018-62	Aide au Patronage laïque de l'enseignement
05/07/2018	D2018-63	Aide à l'association les Chers Urbains de Valigny
05/07/2018	D2018-64	Habiter mieux, attribution de trois subventions
05/07/2018	D2018-65	Désignation des représentants de la communauté de communes au sein de la commission tourisme du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) de la vallée de Montluçon et du Cher
05/07/2018	D2018-66	11ème programme et budget des Agences de l'eau
05/07/2018	D2018-67	Rapport d'activités 2017
05/07/2018	D2018-68	Décision modificative n°1 du budget principal
05/07/2018	D2018-69	Règlement intérieur de l'accueil de loisirs extrascolaire et des services périscolaires
13/09/2018	D2018-70	Attribution du marché de travaux de voirie 2018
13/09/2018	D2018-71	Décision modificative n°2 du budget principal
13/09/2018	D2018-72	Emprunt d'un montant de 600 000 € pour le financement des travaux relatifs à la voirie et aux écoles
13/09/2018	D2018-73	Compte-rendu des décisions prise par la Présidente dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil
13/09/2018	D2018-74	Avenant n°1 au contrat de territoire Allier 2017/2020 avec le Département

13/09/2018	D2018-75	Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
13/09/2018	D2018-76	Transfert des zones d'activités économiques communales (ZAE) des Modières (Theneuille) et du Champ Signeux (Cérilly) à la communauté de communes
13/09/2018	D2018-77	Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE) - Aide à l'entreprise CHENE BOIS, à Cérilly
13/09/2018	D2018-78	Habiter mieux, attribution de cinq subventions
13/09/2018	D2018-79	Taxe de Séjour 2019 – tarifs et modalités de fonctionnement
13/09/2018	D2018-80	Fonds de concours à la commune de Theneuille pour le renouvellement le renouvellement du C15 au titre du renouvellement des biens et matériels mis à disposition de la communauté de communes
13/09/2018	D2018-81	Approbation des statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018
13/09/2018	D2018-82	Adhésion au service de protection des données à caractère personnel - DPO mutualisé – de l'Agence Technique Départementale de l'Allier
13/09/2018	D2018-83	Elaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)
13/09/2018	D2018-84	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'ONF auprès de la communauté de communes pour la réalisation d'aménagements dédiés à l'accueil du public autour de l'étang de Pirot
13/09/2018	D2018-85	Aide à l'association amicale des sapeurs pompiers de Saint-Bonnet-Tronçais
17/10/2018	D2018-86	Transfert de la compétence Plan Climat Energie Territorial à la communauté de communes
17/10/2018	D2018-87	Définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales »
17/10/2018	D2018-88	Demande d'inscription des circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires
17/10/2018	D2018-89	Convention de prestation de services avec le restaurant de Le Brethon (SARL Restaurant PINET)
08/11/2018	D2018-90	Etude de positionnement et de faisabilité pour les campings de Champ Fossé et des Ecosais : vocation des campings



08/11/2018	D2018-91	Etude de positionnement et de faisabilité pour les campings de Champ Fossé et des Ecosais : mode de gestion des campings
08/11/2018	D2018-92	Convention de liquidation du SMAT du Pays de Tronçais et de sa région
08/11/2018	D2018-93	Aide à l'immobilier d'entreprise - dispositif d'aide pour l'année 2019 et renouvellement de la convention de délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises
08/11/2018	D2018-94	Aides aux activités commerciales de centre-ville : dispositif d'aide pour l'année 2019 et délégation partielle de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises pour la redynamisation des activités commerciales du centre-ville
08/11/2018	D2018-95	Habiter mieux, attribution de deux subventions
08/11/2018	D2018-96	acquisition à titre gratuit du broyeur TAILNET de la commune de Theneuille
08/11/2018	D2018-97	Décision modificative n°3 du budget principal
08/11/2018	D2018-98	Complément à la délibération n°2013-59 relative au paiement des heures complémentaires et supplémentaires : ajout du cadre d'emploi des agents de maîtrise
08/11/2018	D2018-99	Création de deux emplois d'agents contractuels de droit public dont le temps de travail est inférieur à 17,5 heures / semaine
05/12/2018	D2018-100	Révision partielle du SCOT de la vallée de Montluçon et du Cher : présentation du projet d'aménagement et de développement durable
05/12/2018	D2018-101	Développement du projet "Pépit" du CAUE dans le Pays de Tronçais: une chasse au trésor du patrimoine
05/12/2018	D2018-102	Convention de liquidation du SIROM de Lurcy-Lévis
05/12/2018	D2018-103	Création d'un emploi contractuel de droit public d'assistante Ressources Humaines à raison de 17 heures / semaine
05/12/2018	D2018-104	Agent contractuel - correction de la délibération n°2018-99 du 08 novembre 2018
05/12/2018	D2018-105	Appel à projet Ecole Numérique Innovante et Ruralité (ENIR)
05/12/2018	D2018-106	Complément à la délibération n° 2018-88 relative à la demande d'inscription des circuits de randonnée au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires

05/12/2018	D2018-107	Convention pluriannuelle d'objectifs avec la compagnie La Belle Meunière Le Cube 2018-2021
05/12/2018	D2018-108	Tarifs 2019 des services périscolaires
05/12/2018	D2018-109	Classe découverte 2019 école de Cérilly à Lamoura (39) - CM1-CM2
05/12/2018	D2018-110	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019
05/12/2018	D2018-111	Convention de mise à disposition des locaux de la Ferme de l'Etang avec la commune de Saint -Bonnet-Tronçais - mise à disposition de la salle polyvalente communale
05/12/2018	D2018-112	Contrat de territoire ALLIER 2017/2020 avec le Département - projet d'avenir
05/12/2018	D2018-113	Habiter mieux, attribution d'une subvention
05/12/2018	D2018-114	Décision modificative N°4 du Budget principal

## **B - Le renforcement de coopération intercommunale.**

### **1 - Transferts de compétences à la communauté de communes.**

Lors de sa réunion du 20 décembre 2017, le conseil communautaire a décidé de solliciter auprès des communes le transfert des compétences accueil de loisirs extrascolaire et équipements sportifs d'intérêt communautaire. Ce dernier étant limité aux parcours permanents de course d'orientation.

L'année 2018 a été marquée par le transfert effectif de ces deux compétences. Lors de sa réunion du 5 juillet 2018, compte tenu de l'absence de charges relatives aux compétences transférées dans les comptes administratifs des communes, les élus de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ont décidé de ne pas modifier le montant des charges transférées, et donc indirectement de maintenir les attributions de compensation à leur niveau antérieur (délibération n°2016-88 du 20 octobre 2016).

### **2 - Les attributions de compensation versées par les communes à la communauté de communes suites aux divers transferts de charges.**

## ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2018

Fiscalité professionnelle (FPU) perçue par la commune en 2012 – charges de voirie et d'école transférées à la communauté de communes = attribution de compensation (qui peut être positive si la commune percevait plus de FPU qu'elle n'a transféré de charges ou négative si la commune percevait moins de FPU qu'elle n'a transféré de charges).

	AINAY	BRAIZE	CERILLY	COULEUVRE	HERISSON	ISLE BARDAIS	LE BRETHON	LE VILHAIN	L'ETELON	MEAULNE	ST BONNET	ST CAPRAIS	THENEUILLE	URCAY	VALIGNY	VITRAY	TOTAL COMMUNES
FONDS 1	4 927	2 965	10 486	15 422	6 410	4 511	3 645	2 168	2 524	2 722	6 473	2 781	7 261	1 181	4 950	2 784	81 210
FONCTIONNEMENT ECOLE (coût net)	126 969	32 090	135 760	73 624	69 312	195	34 960	34 599		88 274	94 644	3 147	2 436	666	54 886	829	752 391
FONCTIONNEMENT VOIRIE (coût net) <i>moins Fonds 1 pour commune membre SVV</i>	42 255	16 036	49 754	55 734	47 681	20 136	34 598	13 078	516	20 782	25 869	6 417	33 476	5 035	32 333	2 468	406 168
ETAT ACTIF ECOLE <i>Investissement avec déduction FCTVA et -25% de subvention</i>	27 408	1 346	41 373	17 134	11 069		10 842	4 198		18 332	13 662				8 899		154 263
ETAT ACTIF VOIRIE <i>Investissement avec déduction FCTVA</i>	11 164	2 906	21 068	2 279	7 982	3 516	7 240	2 619	1 333	7 090	8 128	218	2 781	4 510	1 127	803	84 764
TRAVAUX VOIRIE SELON PEREQUATION / POP <i>Investissement avec déduction FCTVA</i>	48 647	6 431	64 197		14 568	24 796	14 433	8 286	5 642	27 204	29 673	4 928		5 419		4 739	258 963
TRAVAUX VOIRIE - FONDS 1	43 720	3 466	53 711		8 158	20 285	10 788	6 118	3 118	24 482	23 200	2 147		4 238		1 955	205 386
CONTRIBUTION SDIS 03 - 2016	21 236	4 675	26 805	11 085	12 947	4 977	4 464	4 625	2 381	13 267	14 418	1 561	6 936	5 515	5 361	1 611	141 864
<b>TOTAL CHARGE TRANSFEREES</b>	<b>272 752</b>	<b>60 519</b>	<b>328 471</b>	<b>159 856</b>	<b>157 149</b>	<b>49 109</b>	<b>102 892</b>	<b>65 237</b>	<b>7 348</b>	<b>172 227</b>	<b>179 921</b>	<b>13 490</b>	<b>45 629</b>	<b>19 964</b>	<b>102 606</b>	<b>7 666</b>	<b>1 744 836</b>
FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE	57 135	14 572	106 427	55 068	17 429	10 779	3 139	12 244	881	189 494	48 522	176	15 505	18 807	8 875	4 274	563 327
ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2017	-215 617	-45 947	-222 044	-104 788	-139 720	-38 330	-99 753	-52 993	-6 467	17 267	-131 399	-13 314	-30 124	-1 157	-93 731	-3 392	

### 3- Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales et l'aide aux bâtiments communaux.

L'objectif de la péréquation consiste à **corriger l'inégalité de répartition des assiettes fiscales et des charges entre collectivités**. Pour la communauté de communes, la péréquation s'exerce de deux manières :

- de l'Etat vers la communauté de communes (péréquation verticale) ;
- des « blocs communaux » (communes et communautés) les plus favorisés en France, vers les blocs communaux les moins favorisés, dont la communauté de communes (péréquation horizontale car réalisée entre collectivités d'un même niveau) via le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Comme en 2016 et en 2017, la répartition de droit commun a été appliquée : les communes et la communauté de communes se partageant le FPIC. Pour aider les communes, la communauté de communes utilise ces crédits pour alimenter le **fonds de concours aux bâtiments communaux**. **L'objet de ce fonds de concours consiste à aider les communes à la réalisation d'investissements relatifs aux bâtiments communaux** (mairie, salle polyvalente, cimetière, église, etc.). Cependant, en 2018, compte tenu des importants investissements réalisés par la communauté de communes, il a été décidé de réduire les subventions aux communes. Ainsi, un seul fonds de concours, de 12 000 €, a été attribué à la commune de Isle-et-Bardais pour l'extension de sa mairie.

### C - Le personnel de la communauté de communes.

Au 31 décembre 2018, la communauté de communes comptait **2,64 équivalents temps plein administratifs** :

- une assistante de direction, Madame Odile LEPEE, adjoint administratif, pour une durée de 35 h/sem ;
- une secrétaire, Madame Séverine CLABAU, en contrat à durée déterminée, pour une durée de 17 h/sem ;
- une responsable paie et carrière, Madame Véronique FOULQUIER, arrivée le 1<sup>er</sup> juillet 2014, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée de 5 h/sem ;
- un directeur, attaché territorial principal, Jean-Louis ETIEN, à temps complet, arrivé en 2009, par mutation, titulaire ;

La communauté de communes emploie une directrice de l'accueil de loisirs sans hébergement, Madame Carole SYLVAIN, arrivée le 1<sup>er</sup> septembre 2015, adjoint d'animation, pour une durée de 28 heures hebdomadaires. Elle est responsable du service Ecole / accueil de loisirs. La communauté de communes emploie également un responsable de la voirie, des bâtiments et des réseaux, Monsieur Patrice GALLOY, arrivé le 3 septembre 2018.

Au 31 décembre 2018, la communauté de communes emploie 32 agents soit 20,78 équivalents temps plein : 25 occupent un emploi permanent et 7 un emploi non permanent.

## C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2018

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
ADMINISTRATIVE		2,00	3,00	5,00	2,14	0,59	2,73
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C		2,00	2,00	0,14	0,10	0,24
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	1,00	2,00	1,00	0,49	1,49
ATTACHE PRINCIPAL	A	1,00		1,00	1,00		1,00
TECHNIQUE		4,00	14,00	18,00	11,52	0,96	12,48
ADJOINT TECHNIQUE	C		1,00	1,00		0,24	0,24
ADJOINT TECHNIQUE (AV. JANV. 2019)	C	3,00	12,00	15,00	10,52		10,52
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1,00		1,00	1,00		1,00
ASSISTANTE DE VIE SCOLAIRE			1,00	1,00		0,72	0,72
SOCIAL		2,00	2,00	4,00	3,55		3,55
AGENT SPC.PR. 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	0,70		0,70
AGENT SPC.PR. 2EME CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2EME CL. DE	C	1,00	1,00	2,00	1,85		1,85
ANIMATION		1,00	1,00	2,00	1,80		1,80
ADJOINT D'ANIMATION	C		1,00	1,00	0,80		0,80
ADJOINT D'ANIMATION PR. 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	1,00		1,00	1,00		1,00
EMPLOIS NON CITES (5)							
NEANT							
TOTAL GENERAL		9,00	20,00	29,00	19,01	1,55	20,56

Les charges de personnel se sont élevées, en 2018, 1 104 521,37 €, dont 343 806,10 € de remboursement aux communes des personnels qu'elles mettent à disposition de la communauté de communes. Ainsi, 35 agents sont mis partiellement à la disposition de la communauté de communes, ce qui représente 11,44 équivalents temps plein.

Les charges de personnel représentent 30,1 % des dépenses de fonctionnement en 2018 (32,7 % en 2015, 31,2 % en 2016, et 30,3 % en 2017).

Quelques indicateurs d'activité administrative pour l'année 2018 :

- 6 348 écritures comptables (mandats de dépenses et titres de recettes) ;
- 114 délibérations
- 52 arrêtés
- 4 058 courriers reçus
- 1 048 courriers envoyés.

## Tableau des emplois de la communauté de communes au 31 décembre 2018

EMPLOIS							
Libellé fonction ou poste ou emploi	Date de création	Quotité de temps de travail actuelle	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste pourvu	Poste vacant
Assistante de direction	28/09/2017	35	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Responsable Patrimoine bâti, voirie, réseaux	08/03/2018	35	tech	C	Agent de maîtrise principal	1	0
Directrice adjointe ALSH - agent des écoles et de prévention	01/06/2017	35	tech	C	Adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Directeur(trice) ALSH	26/05/2016	28	anim	C	Adjoint d'animation, adjoint d'animation principal 2ème cl., adjoint d'animation principal 1ère cl.	1	0
Responsable paie et carrière	17/04/2014	5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Directeur des services	01/01/2000	35	adm	A	Attaché, attaché principal	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35	anim	C	adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème cl., adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	16/10/2014	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	27/06/2016	24,57	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	01/04/2013	35	médico-sociale	C	ATSEM 1ère cl., ATSEM principal 2ème cl., ATSEM principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	16,47	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	05/07/2018	23,06	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	26,54	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	02/04/2013	25,42	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	19	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	01/04/2013	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	05/07/2018	31,2	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	28/08/2014	32	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	16/10/2014	35	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	22,1	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,55	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	18/06/2015	2,66	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	27/06/2016	31	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	9,28	tech	C	adjoint technique, adjoint technique principal 2ème cl., adjoint technique principal 1ère cl.	1	0
Agent des écoles	08/11/2018	3,5	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0
Assistante RH	05/12/2018	17	adm	C	Adjoint administratif, Adjoint administratif principal de 2ème cl., Adjoint administratif principal de 1ère cl.	1	0

*Les contrats aidés ne figurent pas dans le tableau des emplois car ce sont des contrats à durée déterminée, donc non permanents contrairement à ceux qui figurent dans le tableau.*

### III - Les comptes administratifs 2018.

Les comptes administratifs permettent de recenser toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice.

#### A - Compte administratif 2018 du budget principal.

COM. COM. Pays de Tronçais  
 CA 2018

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 671 683,52	G	4 119 815,41
	Section d'investissement	B	1 748 996,04	H	1 895 756,24
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	537 742,76
	Report en section d'investissement (001)	D	357 414,98	J	
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	5 778 094,54	= G+H+I+J	6 553 314,41
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	26 242,00	K	
	Section d'investissement	F	483 103,12	L	522 919,15
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	509 345,12	= K+L	522 919,15
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 697 925,52	= G+I+K	4 657 558,17
	Section d'investissement	= B+D+F	2 589 514,14	= H+J+L	2 418 675,39
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	6 287 439,66	= G+H+I+J+K+L	7 076 233,56

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	26 242,00
65	Autres charges de gestion courante		26 242,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	483 103,12
0303	SITE TRONCAIS LES FORGES	4 320,00	15 549,40
11001	Forêt patrimoine	120 362,98	
12004	Subventions équipt versées aux commune	63 880,66	
1604	Ecoles travaux ST B C V	119 101,47	299 213,00
1701	Voirie Travaux	1 339,00	
1702	Voirie matériel	253,50	
1704	Ecoles Braize - Le Brethon - Le Vilhain		28 996,00
1801	Voirie travaux	56 258,14	133 800,75
1802	Voirie matériel	26 160,00	
1804	Ecole Hérisson	55 366,80	

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre à 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

COM. COM. Pays de Tronçais  
CA 2018

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER**

<b>Chap. / Art.</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses engagées non mandatées</b>	<b>Titres restant à émettre</b>
1805	Ecoles mobilier et informatique	3 549,97	
1806	Accueil de loisirs	2 238,58	36 000,00
1807	Equipements touristiques	14 040,00	9 360,00
1808	Ecoles travaux divers	6 652,02	
1809	Aides entreprises	9 580,00	



COM. COM. Pays de Tronçais  
CA 2018

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	932 966,76	715 759,48	23 401,86		193 805,42
012	Charges de personnel et frais assimilé	1 150 100,00	1 102 521,37	2 000,00		45 578,63
014	Atténuations de produits	148 000,00	144 236,00			3 764,00
65	Autres charges de gestion courante	1 580 000,00	1 553 569,24		26 242,00	188,76
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>3 811 066,76</b>	<b>3 516 086,09</b>	<b>25 401,86</b>	<b>26 242,00</b>	<b>243 336,81</b>
66	Charges financières	13 585,00	6 063,56	5 309,53		2 211,91
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	4 555,18			5 444,82
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires (					
022	Dépenses imprévues	262 701,00				
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>4 097 352,76</b>	<b>3 526 704,83</b>	<b>30 711,39</b>	<b>26 242,00</b>	<b>250 993,54</b>
023 (2)	Virement à la section d'investissement (	229 369,04				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	114 268,76	114 267,30			1,46
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>343 637,80</b>	<b>114 267,30</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 440 990,56</b>	<b>3 640 972,13</b>	<b>30 711,39</b>	<b>26 242,00</b>	<b>250 995,00</b>
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		13 246,29			-13 246,29
70	Produits des services, domaine et vent	805 000,00	858 710,48			-53 710,48
73	Impôts et taxes	2 691 000,00	2 771 773,51			-80 773,51
74	Dotations, subventions et participations	392 500,00	448 809,97			-56 309,97
75	Autres produits de gestion courante		0,50			-0,50
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>3 888 500,00</b>	<b>4 092 540,75</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-204 040,75</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels		12 527,71			-12 527,71
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>3 888 500,00</b>	<b>4 105 068,46</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-216 568,46</b>
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	14 747,80	14 746,95			0,85
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>14 747,80</b>	<b>14 746,95</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,85</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 903 247,80</b>	<b>4 119 815,41</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-216 567,61</b>
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 537 742,76				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

COM. COM. Pays de Tronçais  
CA 2018

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Recets à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement	2 297 997,86	1 665 810,87	483 103,12	149 083,87
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 297 997,86</b>	<b>1 665 810,87</b>	<b>483 103,12</b>	<b>149 083,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	66 000,00	52 696,98		15 303,02
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	8 182,66			
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>78 182,66</b>	<b>52 696,98</b>	<b>0,00</b>	<b>15 303,02</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>2 374 180,52</b>	<b>1 718 507,86</b>	<b>483 103,12</b>	<b>164 386,89</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 747,50	14 745,98		0,56
041	Opérations patrimoniales	16 741,24	16 741,24		
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>30 488,04</b>	<b>30 488,19</b>	<b>0,00</b>	<b>0,56</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 404 668,58</b>	<b>1 748 996,04</b>	<b>483 103,12</b>	<b>164 387,44</b>
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	367 414,88			

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Recets à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	834 161,76	121 312,14	522 919,15	189 930,47
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	600 000,00	600 000,00		
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 434 161,76</b>	<b>721 312,14</b>	<b>622 918,15</b>	<b>189 930,47</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	140 000,00	220 092,90		-80 092,90
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	819 342,74	819 342,74		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières	5 000,00	4 999,92		0,08
024	Produits des cessions d'immobilisations	4 201,00			
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>968 543,74</b>	<b>1 044 435,68</b>	<b>0,00</b>	<b>-80 082,82</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>2 402 705,50</b>	<b>1 766 747,70</b>	<b>622 918,15</b>	<b>108 837,66</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	220 369,04			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	114 268,76	114 267,30		1,46
041	Opérations patrimoniales	16 741,24	16 741,24		
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>359 379,04</b>	<b>130 008,54</b>	<b>0,00</b>	<b>1,46</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 762 084,54</b>	<b>1 896 756,24</b>	<b>622 918,15</b>	<b>108 838,11</b>
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	0,00			

### Arrêt des comptes de l'exercice 2018 :

<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	Prévu	2 762 084,54
	Réalisé	2 106 411,02
	Reste à réaliser	483 103,12
	Prévu	2 762 084,54
	Réalisé	1 895 756,24
	Reste à réaliser	522 919,15
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
DEPENSES	Prévu	4 440 990,56
	Réalisé	3 671 683,52
	Reste à réaliser	26 242,00
RECETTES	Prévu	4 440 990,56
	Réalisé	4 657 558,17
	Reste à réaliser	0,00

### Résultat de clôture de l'exercice 2018 :

	2014	2015	2016	2017	<b>2018</b>
<b>Investissement</b>	- 323 332,42	- 235 872,62	33 170,83	-357 414,98	<b>- 210 654,78</b>
<b>Fonctionnement</b>	950 089,10	1 275 201,66	1 134 787,04	1 357 085,50	<b>985 874,65</b>
<b>Résultat global</b>	626 756,68	1 039 329,04	1 168 957,87	999 670,52	<b>775 219,87</b>

### Soldes intermédiaires de gestion.

Repères	Soldes intermédiaires de gestion	2014	2015	2016	2017	2018
A	Recettes réelles de Fonctionnement avec EFR	4 351 122	4 629 324	4 752 728	4 959 413	4 642 811
B	Excédent de fonctionnement reporté (EFR)	734 237	792 109	859 027	921 023	537 743
C	Recettes réelles de Fonctionnement sans EFR	3 616 885	3 837 215	3 893 701	4 038 390	4 105 068
D	Dépenses réelles de Fonctionnement	3 359 266	3 224 464	3 469 666	3 505 720	3 557 416
E	Chapitre 67 - charges exceptionnelles	2 148	21 693	6 056	4 155	4 555
F	Chapitre 77 - produits exceptionnels	5 724	14 903	7 346	9 798	12 528
G	Frais financiers	2 169	2 871	13 576	11 673	11 373
<b>H</b>	<b>Epargne brute</b>	<b>251 873</b>	<b>616 669</b>	<b>409 169</b>	<b>515 355</b>	<b>528 306</b>
I	Remboursement du capital	5 529	28 168	31 384	54 359	52 697
<b>J</b>	<b>Epargne nette</b>	<b>246 344</b>	<b>588 502</b>	<b>377 785</b>	<b>460 996</b>	<b>475 609</b>
K	Capital restant dû avant au 31 décembre	296 381	668 214	636 830	584 798	1 132 102
<b>L</b>	<b>Capacité de désendettement</b>		<b>1,1</b>	<b>1,6</b>	<b>1,1</b>	<b>2,1</b>
<b>M</b>	<b>Taux d'épargne brute</b>		<b>7%</b>	<b>16%</b>	<b>11%</b>	<b>13%</b>

### Taux d'imposition 2018 (idem 2015, 2016 et 2017).

Taxes	Taux 2018
Cotisation foncière des entreprises	<b>25,90</b>
Taxe d'habitation	<b>4,76</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	<b>2,72</b>
Taxe sur le Foncier Non Bâti	<b>7,64</b>

**B - Le compte administratif 2018 du budget annexe « Plate-forme bois ».**

**Arrêt des comptes de l'exercice 2018 :**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
DEPENSES	Prévu	37 675,83
	Réalisé	20 355,19
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	37 675,83
	Réalisé	34 046,36
	Reste à réaliser	0,00
DEPENSES	Prévu	62 799,46
	Réalisé	25 402,01
	Reste à réaliser	0,00
RECETTES	Prévu	62 799,46
	Réalisé	64 402,01
	Reste à réaliser	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice 2018 :**

	2016	2017	<b>2018</b>
<b>Investissement</b>	- 88 964,88	14 528,88	<b>13 691,17</b>
<b>Fonctionnement</b>	30 596,43	36 380,59	<b>38 999,06</b>
<b>Résultat global</b>	-58 368,45	50 909,47	<b>52 690,23</b>

**D - Liste des marchés conclus en 2018 (> 25 000 € HT)**

Date d'attribution	Objet	Montant en € HT
11/04/2018	Réhabilitation et mise en accessibilité des écoles de Coulevre, Saint-Bonnet-Tronçais et Valigny	418 168,50
02/07/2018	Création d'un accueil de loisirs	69 894,53
05/07/2018	Service de préparation et de livraison de repas en liaison chaude	295 091,40
13/09/2018	Travaux de voirie 2018	502 880,50
22/11/2018	Aménagement d'un sentier de découverte au sein de la Futaie Colbert II, en forêt domaniale de Tronçais	85 200,00
05/12/2018	Marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'extension de l'école primaire et de la cantine à Hérisson	36 979,00
05/12/2018	Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux travaux d'entretien de la voirie communautaire	210 000,00